



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 16 DECEMBRE 2020

**Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christophe LETHUILLIER, Gérard GENET, Jocelyne LERONDEAU, Jérôme LEBON, Martine CABARET, Marcel BOURGEOIS, Brigitte BLONDEAUX et Valérie PETIT.**

**Etaient absents excusés : Monsieur Benoist ISAMBERT (pouvoir à Monsieur Gérard GENET), Monsieur Aymeric de ROUGÉ (pouvoir à Madame Jocelyne LERONDEAU) et Madame Michèle ROL (pouvoir à Madame Valérie PETIT).**

---

Après lecture, le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 octobre 2020 est approuvé.

---

Monsieur le Maire nomme Madame Martine CABARET, secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil.
- Travaux d'aménagement de la rue de la Pyramide : convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le département.
- Convention d'occupation du domaine privé entre la Commune et ATC France.
- Autorisation donnée au Maire pour l'acquisition de la parcelle section A numéro 1027 (le long du cimetière).
- Paiement de factures sur la section d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 de la commune.
- Questions diverses.

### **COMPLEMENT D'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour ci-dessus la délibération suivante :

- Approbation de la modification de l'article 3 des statuts du SIPSTA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition.

### **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA PYRAMIDE : CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE DEPARTEMENT**

Délibération annulée.

## CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE ENTRE LA COMMUNE ET ATC FRANCE

Retrait de la délibération prévue :

Sur le relevé de propriété, la parcelle cadastrée section ZB n° 1, lieudit « L'Ecluse », d'une contenance de 12 a 40 ca, devant faire l'objet d'une convention d'occupation avec la Société ATC France, n'apparaît pas au nom de la Commune d'Oinville-sous-Auneau. Elle est restée au nom de l'Association Foncière d'Oinville-sous-Auneau depuis le dernier remembrement.

En conséquence, la présente délibération est reportée à une date ultérieure en attendant que la situation juridique puisse être régularisée.

## AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE SECTION A NUMERO 1027 (LE LONG DU CIMETIERE)

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 03 décembre 2019, les membres du Conseil Municipal lui avaient donné, à l'unanimité, tous pouvoirs pour mener les négociations nécessaires à l'acquisition, notamment, d'une parcelle sise commune d'Oinville-sous-Auneau, cadastrée section A numéro 1027 d'une contenance de 12 a 26 ca, située le long du cimetière. Cette opération ayant pour objet d'augmenter la réserve foncière de la commune.

A ce jour, Monsieur le Maire expose que les propriétaires sont d'accords pour céder cette parcelle à la Commune d'OINVILLE-SOUS-AUNEAU, moyennant le prix principal de MILLE TROIS CENT QUARANTE-HUIT EUROS SOIXANTE CENTIMES (1 348,60 €) arrondis à MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS (1 350,00 €), plus les frais d'acte notarié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** l'acquisition de cette parcelle ;
- **ET AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous documents y afférents.

## PAIEMENT DE FACTURES SUR LA SECTION INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, pour permettre le règlement d'éventuelles factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021, il sollicite l'autorisation du Conseil Municipal en vue de pouvoir mandater lesdites dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits au niveau de chaque chapitre de la section d'investissement 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater les factures avant le vote du Budget Primitif 2021, dans la limite du quart des crédits inscrits au niveau de chaque chapitre de la section d'investissement 2020 ;
- **Et S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2021 de la Commune.

## APPROBATION DE LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 DES STATUTS DU SIPSTA

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la modification statutaire votée par le Syndicat Intercommunal du Pôle de Sécurité du canton d'Auneau et de la gestion du local de la Trésorerie d'Auneau (SIPSTA) suite à l'élection de Monsieur Gilles DUVAL comme Président.

La Commune de Francourville est favorable à ce que le secrétariat du Syndicat soit effectué dans sa mairie. Un projet de convention sera établi entre la Commune et le SIPSTA. Il s'agit des mêmes conditions qu'avec la commune de Moinville-la-Jeulin.

De ce fait, l'article 3 des statuts du SIPSTA sera modifié dans ce sens pour être transféré 1 rue de la Mairie, 28700 Francourville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la modification de l'article 3 des statuts du SIPSTA désormais rédigé de la façon suivante :
  - « Article 3 - SIEGE
  - « Le siège du Syndicat est fixé à la Mairie de Francourville ».

## QUESTIONS DIVERSES

- Changement des jours et horaires de collectes des ordures ménagères et emballages ménagers et papiers : A compter du 1er janvier 2021, le ramassage des ordures ménagères aura lieu une fois par semaine, le mercredi après-midi (entre 13 et 20 heures) et le ramassage des emballages ménagers et papiers une semaine sur deux, le mardi après-midi (également entre 13 et 20 heures).

- Fiscalité additionnelle à l'échelle de Chartres Métropole : Afin de pouvoir maintenir le même dynamisme d'investissements, Chartres Métropole propose à ses conseillers communautaires de voter une taxe sur le foncier des propriétés bâties de 7,5 %, à instaurer à compter de 2021. Monsieur le Maire requiert l'avis des membres du Conseil Municipal : cinq sont pour et six sont contre dont Madame CABARET, Madame BLONDEAU, Madame ROL, Madame PETIT et Monsieur LEBON. Le vote définitif aura lieu lors du prochain Conseil Communautaire le 17 décembre 2020.

- Questions diverses : Il est demandé s'il serait possible que les questions diverses soient envoyées avant la tenue des conseils. Pas d'avis définitif de formulé.

- Abribus à Poissac : Un emplacement a été trouvé sur le Domaine Public, sur la gauche en arrivant à Poissac de Oinville, avant le transformateur électrique. Des entreprises de maçonnerie seront consultées pour l'obtention de devis pour couler une dalle de béton et établir un mur de refend pour retenir la terre. Les demandes de subventions doivent être déposées début 2021.

- Noël 2020 : Bonne participation : 35 jouets et cartes cadeaux ont été remis sur les 50 participants potentiels.

- Sécurité routière : Il est rappelé que la vitesse excessive de certains véhicules dans la rue des Acacias reste un souci.

- Etat de catastrophe naturelle : Il est demandé que le dernier courrier du Maire, adressé aux sinistrés, soit déposé sur le site communal. Monsieur le Maire précise qu'une nouvelle demande de reconnaissance communale d'état de catastrophe naturelle a été déposée auprès de la Préfecture pour l'année 2020.

- Révision des listes électorales : 23 courriers ont été adressés aux personnes susceptibles d'être radiées des listes électorales de la commune. 9 d'entre elles n'ont pas récupérées leur lettre

recommandée. 10 n'ont pas donné suite. 3 ont déclaré n'avoir pas d'objection à formuler à cette radiation et 1 personne doit justifier de sa demande de maintien d'inscription sur les listes électorales.

- Cimetière : Un travail de recensement des sépultures et de cartographie du cimetière va débuter en 2021.

- Feuilles mortes : Il est demandé de ramasser les feuilles soufflées devant les habitations.

- Rue des Bois : Nous demandons à la famille Lecomte de renforcer l'élagage rue des Bois afin de ne plus gêner le passage des fils téléphoniques.

Demander également à Orange une intervention pour retendre les fils.

- Rue de la Planche : Un panneau de sens unique va être mis en place un peu plus loin que l'ancien panneau posé dans le virage de la rue des Terres Fortes et de la rue de la Planche.

- Panneau CCBA : Il est demandé que les anciens panneaux CCBA soient retirés à l'entrée des bourgs de Oinville et Cherville.

- Container à verres : Le sol boueux autour du container à verres, rue du Buisson à Oinville, rend son accès difficile. Il sera mis du gravillon autour pour remédier à cette situation.

Prochain Conseil Municipal : jeudi 14 janvier 2021 à 20 h 00.

La séance est levée à 21 h 50.

LE MAIRE,  
Christophe LETHUILLIER.

